Commune de Tressange

Département de la Moselle | Arrandissement de Thionville-Ouest



Nb des conseillers élus : 19

Conseillers en fonction: 19

Conseillers présents : 17-

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance Ordinaire du 19 mai 2022 – 18 h 30

La séance a été ouverte sous la présidence de Denis SCHITZ,

<u>Membres présents</u>: Sylvie BECQUER, Albert BROSSARD, Pascal FOUQUET, Sophie GRZELAK, Anthony SARTORI, adioints.

Michel D'AMORE, Claire DANDA, Aurélie GUILHEM, Sandrine HELES, Sylvain JACQUE, Sarah MALINOWSKY, Sophie RIGHETTI, Rémi SCHAEDGEN, Virginie TOTH, Jean-Paul WEBER, Pierre WAGNER, conseillers municipaux

<u>Membres absents excusés</u> : Joëlle FRIEDRICH, Philippe MOURAUX, conseillers municipaux <u>Procuration</u> : /

Convocation du 13/05/2022 - Affichée le 13/05/2022

Assistait à la réunion avec voix non délibérative : Laurent SACCHET, conseiller municipal suppléant,

Le Maire constate que le quorum est atteint, il déclare la séance ouverte. Il constate l'approbation du précédent compte rendu.

1. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE DE LA POLICE PLURI-COMMUNALE DE THIONVILLE-TERVILLE-MANOM A LA COMMUNE DE TRESSANGE

A la suite de l'exposé et des explications fournies par M. Laurent CAVALIERI, Directeur des Services de la Police Pluri-Communale de THIONVILLE-TERVILLE-MANOM, le Conseil Municipal, en ayant délibéré, réaffirme l'utilité d'un tel service pour la Commune de TRESSANGE.

En conséquence, il accepte et autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet.

D'autre part, le Conseil Municipal accepte et autorise le Maire à signer avec l'Etat, la convention relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la Commune de TRESSANGE.

2. CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHEQUES – AVENANT N° 1

Le Conseil Municipal accepte et autorise le Maire à signer avec le Département de la Moselle, l'Avenant n° 1 à la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique.

3. REVISION DES TARIFS PERISCOLAIRE – ACCUEIL DE LOISIRS – MERCREDIS EDUCATIFS – CLUB ADOS

Tenant compte de la hausse sensible du coût des produits et denrées nécessaires au bon fonctionnement des services, le Conseil Municipal décide d'appliquer, à compter du 1^{er} septembre 2022, une hausse moyenne modérée de l'ordre de 3 %. Les tranches des quotients familiaux ont également été revues. Une réduction sera appliquée à toutes les tranches, dès le 2^{ème} enfant.

4. SITUATION DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Le Conseil Municipal prend connaissance de la situation des travaux et projets en cours. Ils sont conformes à l'état d'avancement qui avait été présenté lors de la réunion du Conseil Municipal du 17 mars 2022.

1

5. CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2022

Le Conseil Municipal prend connaissance et accepte le nouveau règlement du concours communal des maisons fleuries ainsi que le bulletin d'inscription modifié.

6. FETE DES MERES 2022

Le Conseil Municipal se déclare satisfait du choix du présent qui sera offert à toutes les mamans de la Commune.

Un appel est lancé à toutes les personnes de bonne volonté pour la distribution qui aura lieu lors de la Fêtes des Mères le 29 mai 2022.

7. AUTRES POINTS EVOQUES AU COURS DE LA SEANCE

- Motion de soutien en faveur du maintien du Cabinet dentaire du Régime minier à AUDUN LE TICHE.
- Désignation des membres composant les comités techniques du COPIL CTG animé par la Communauté d'Agglomération « Portes de France-Thionville ».
- Présence des élus aux différentes manifestations ainsi qu'aux opérations de nettoyage organisées par la Commune.

Séance levée à 20h00

Prochaine séance du Conseil Municipal: 7 juillet 2022

Denis SCHITZ

TRESSANGE, le 24 mai 2022